



AUX ASSOCIATIONS HERBLINOISES

**Direction
citoyenneté et
usagers**

DGACR/DCU/VA/GC/GD/2025-033372

Saint-Herblain, le - 4 DEC. 2025
 DGACR/DCU/VA/GC/GD/2025-033372
 Service Vie Associative

Votre contact : Gwenaëlle CHEVALIER
 Tél : 02 28 25 22 61
 Courriel : vie.associative@saint-herblain.fr

Objet : Calendrier 2026 pour les demandes de soutien aux manifestations

Chères associations,

Par ce courrier, je tiens à vous rappeler que vos demandes de soutien concernant vos manifestations associatives doivent être adressées au service Vie associative dès que possible, depuis le portail numérique « Espace associations ». Cette anticipation nous permet de vous accompagner au mieux dans vos manifestations.

Vos demandes doivent être déposées au minimum trois mois avant la manifestation, à l'exception des évènements programmés entre **mai et juin 2026**, pour lesquels la demande doit être déposée **avant le 31 janvier 2026**, du fait d'un nombre particulièrement important de manifestations sur cette période.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible de bénéficier de matériel logistique/électrique :

- entre le 12 et le 22 mars du fait des élections municipales
- entre le 2 et le 5 juillet en raison du festival Les Beaux Jours
- entre le 4 et le 6 septembre en raison du forum des associations

Enfin, je vous rappelle qu'une demande de soutien aux manifestations n'amène pas automatiquement un soutien de la Ville. Une fois, l'instruction réalisée par les services, une réponse sera apportée avec les préconisations en termes de sécurité et les moyens logistiques et humains disponibles. Tout dépôt hors délai ne sera pas instruit.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,

l'Adjointe déléguée à la vie associative et
relations internationales



Farida REBOUH

